

TARIFS 2024 DES PRESTATIONS DES SERVICES COMMUNAUX

	TARIF 2022 (pour mémoire)	TARIF 2023 Délégation en date du 15/11/2022	TARIF 2024 (proposé)	% de variation	proposition commission des finances	OBSERVATION
I - DOMAINE PRODUCTIF DE REVENUS						
<i>AUTORISATION PREALABLE A DEMANDER EN MAIRIE</i>						
A / MARCHES - BRADERIES - FOIRES - FETES FORAINES						
1 / DROITS DE PLACE SUR LES MARCHES :						
a) MARCHÉ DE CHAMONIX :						
En saison (du 1er Juillet au 31 Août) (le ml par jour)	6,40	6,55	6,65	1,50%		
Hors saison (le ml par jour)	3,60	3,70	3,80	2,70%		
Abonnements annuels (le ml)	91,00	93,20	94,60	1,50%		
Abonné en difficulté, paiement hebdomadaire (soit 52 paiements) (le ml)	1,90	1,95	2,00	2,56%		
Véhicules légers (par véhicule et par jour)	93,00	95,30	97,00	1,78%		
b) MARCHÉ D'ARGENTIERE						
En saison (du 1er Juillet au 31 Août) (le ml par jour)	3,40	3,50	3,55	1,50%		
c) AUTRES MANIFESTATIONS, le ml par jour						
	12,00	12,00	13,00	8,33%		
2 / CIRQUES, MARIONNETES,						
Grand Cirque (> 400 places) (tarif par jour)	650,00	665,50	675,00	1,43%		
Avec cautionnement supplémentaire de	650,00	665,50	675,00	1,43%		
Cirque moyen (de 200 à 399 places) (tarif par jour)	312,50	320,00	325,00	1,56%		
Cirque (< 200 places) (tarif par jour)	157,00	161,00	163,00	1,24%		
MARIONNETES ET SPECTACLES DU MEME TYPE (tarif par jour)						
	65,00	66,60	67,00	0,60%		
VENDEURS DE RUE (Ballons, barbe à papa, churros, marrons...) (par jour)						
	34,00	34,90	35,50	1,72%		
3 / FORAINS : BARAQUES, MANEGES, VEHICULES, CARAVANES, ETC...						
Droits de place applicables pour la VOGUE SAINT-MICHEL (15 jours dont 3 week-ends) (tarif par jour)						
Tarif 1 :	De 0 à 19 m²					
Tarif 2 au m² :	De 20 à 99 m²	43,60	44,50	2,06%		
Tarif 3 au m² :	De 100 à 199 m²	2,30	2,50	4,17%		
Tarif 4 au m² :	A partir de 200 m²	2,20	2,40	4,35%		
	2,10	2,20	2,30	4,55%		
B / COMMERCES						
Les concessions sont accordées pour un <i>an minimum</i> , quelle que soit la durée effective d'occupation du domaine public						
1 / DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES (SCÈLLES AU MUR OU NON) (l'unité par an)						

	TARIF 2022 (pour mémoire)	TARIF 2023 Délibération en date du 15/11/2022	TARIF 2024 (proposé)	% de variation	proposition commission des finances	OBSERVATION
CHAMONIX (Agglomération)	403,00	413,00	419,20	1,50%		
VILLAGES (Le Tour, Argentière, Les Praz, Les Bois et Les Bossons)	207,50	212,50	215,70	1,51%		
2/ ROTISSOIRES (l'unité par an)						
CHAMONIX (Agglomération)	734,00	752,00	763,30	1,50%		
VILLAGES (Le Tour, Argentière, Les Praz, Les Bois et Les Bossons)	366,00	375,00	380,60	1,49%		
3/ MACHINES A GLACE ITALIENNES / BARBE A PAPA / JUIELLES / GRANITES (l'unité par an)						
CHAMONIX (Agglomération)	293,00	300,00	304,50	1,50%		
VILLAGES (Le Tour, Argentière, Les Praz, Les Bois et Les Bossons)	147,00	150,50	152,75	1,50%		
4/ BACS A GLACE : de 1 a 12 bacs (l'unité par an)						
CHAMONIX (Agglomération)	757,00	776,00	788,00	1,55%		
VILLAGES (Le Tour, Argentière, Les Praz, Les Bois et Les Bossons)	375,00	384,00	390,00	1,56%		
5/ BACS A GLACE : de 12 bacs et plus (l'unité par an)						
CHAMONIX (Agglomération)	985,00	1 009,00	1 024,00	1,49%		
VILLAGES (Le Tour, Argentière, Les Praz, Les Bois et Les Bossons)	500,00	512,50	520,00	1,46%		
6/ MONTRES VITREES (le m² par an)						
CHAMONIX (Agglomération)	76,10	78,00	79,20	1,54%		
VILLAGES (Le Tour, Argentière, Les Praz, Les Bois et Les Bossons)	38,80	39,75	40,35	1,51%		
7/ ENSEIGNES ET PORTE-MENUS PLAQUES AU MUR (le m² par an)						
CHAMONIX (Agglomération)	36,20	37,10	37,65	1,48%		
VILLAGES (Le Tour, Argentière, Les Praz, Les Bois et Les Bossons)	19,20	19,65	19,95	1,53%		
8/ ENSEIGNES PERPENDICULAIRES A L'ALIGNEMENT (l'unité par an) Enseignes fixées à la façade						
CHAMONIX (Agglomération)	111,00	113,70	115,40	1,50%		
VILLAGES (Le Tour, Argentière, Les Praz, Les Bois et Les Bossons)	55,50	56,85	57,70	1,50%		
Enseignes posées ou scellées au sol < 2m²						
CHAMONIX (Agglomération)	215,50	220,50	223,80	1,50%		
VILLAGES (Le Tour, Argentière, Les Praz, Les Bois et Les Bossons)	107,50	110,00	111,65	1,50%		
9/ TENTES, BANNES, STORE, AUVENT, PARASOL DIAMETRE > A 2 M (le m² par an)						
CHAMONIX (Agglomération)	11,85	12,10	12,30	1,65%		
VILLAGES (Le Tour, Argentière, Les Praz, Les Bois et Les Bossons)	5,75	5,90	6,00	1,69%		
10/ LAMBREQUINS, STORE VERTICAL, RIDEAUX, ABAT-JOUR, ADAPTES AUX TENTES ET BANNES Un élément par façade au maximum (l'unité par an)						
CHAMONIX (Agglomération)	92,00	94,30	95,70	1,48%		
VILLAGES (Le Tour, Argentière, Les Praz, Les Bois et Les Bossons)	48,10	49,30	50,00	1,42%		
11/ CONCESSIONS EN ETALAGES (le m² par an) Application d'un coefficient d'emprise au sol des dispositifs, correspondant à deux niveaux de facturation :						
1er niveau : emprise inférieure à 10% = tarif par m² de superficie						
2ème niveau : emprise supérieure à 10% = tarif multiplié par 30, appliqué dès le premier m² d'occupation						
Périodes de travaux : réfaction au prorata de la durée des travaux						
CHAMONIX (Zone Piétonne) : Avenue Michel Croz jusqu'au Carlton, Rue Vallot depuis le carrefour de l'Avenue du Mont-Blanc, Place Balmet, Place De Saussure, Rue Paccard, Place du Triangle de l'Amitié, Place de l'Eglise, Quais d'Arve, Rue du Lyret jusqu'au carrefour avec le chemin René Payot	45,00	46,10	31,35	-32,00%		
CHAMONIX (Zone Piétonne)						

IAKIF 2022 (pour mémoire)	IAKIF 2023 Délibération en date du 15/11/2022	IAKIF 2024 (proposé)	% de variation	proposition commission des finances	OBSERVATION
VILLAGES (Le Tour, Argentière, Les Praz, Les Bois et Les Bossons) Exonération (prorata temporis) pour les zones concernées par des travaux	16,85	11,50	-33,33%		
12/ TERRASSES (le m² par an)					
CHAMONIX (Zone Piétonne) : Avenue Michel Croz jusqu'au Carillon, Rue Vallot depuis le carrefour de l'Avenue du Mont-Blanc, Place Balmet, Place De Saussure, Rue Paccard, Place du Triangle de l'Amitié, Place de l'Eglise, Quais d'Arve, Rue du Lyret jusqu'au carrefour avec le chemin René Payot	219,50	153,00	-32,00%		
CHAMONIX (Hors zone piétonne)	134,50	93,75	-31,99%		
VILLAGES (Le Tour, Argentière, Les Praz, Les Bois et Les Bossons) Exonération (prorata temporis) pour les zones concernées par des travaux	68,00	47,40	-31,93%		
13/ CHEVALET/PORTE-MENU A L'EXTERIEUR D'UNE TERRASSE OU D'UNE CONCESSION EN ETALAGE (l'unité par an)					
CHAMONIX (Zone Piétonne)	319,00	331,90	1,50%		
CHAMONIX (Hors zone piétonne)	246,00	255,90	1,49%		
VILLAGES (Le Tour, Argentière, Les Praz, Les Bois et Les Bossons)	148,00	154,00	1,52%		
CITAXIS					
DROITS DE PLACE DES TAXITEURS (l'unité par an)	147,00	152,90	1,49%		
D/DROITS ATTACHES A DES BATIMENTS					
1/ SEUILS OU MARCHES :					
- Existant au 1er Janvier 1981 (le ml par an)	22,90	23,80	1,49%		
- Pour toute nouvelle construction (le ml - droit unique)	429,50	446,80	1,50%		
2/ TOUTE AUTRE SAILLIE IMMOBILIERE (EX. VERANDA, SAS D'ENTREE) - droit unique à la construction (le m²)	547,80	570,00	1,50%		
3/ CANIVEAUX SUR TROTTOIRS, POUR EVACUATION DES EAUX PLUVIALES :	177,40	184,50	1,49%		
E - CONSTITUTION DES SERVITUDES DE PASSAGE A TITRE REEL ET PERPETUEL SUR LES CHEMINS PRIVES APPARTENANT A LA COMMUNE (Selon délibération du 06/11/2016)					
Tarif fixé à 40% de la valeur moyenne des terrains situés dans le secteur, appliqué à la surface d'emprise de la servitude, en cas de création d'une nouvelle voie d'accès					
Tarif fixé à 25% de la valeur moyenne des terrains situés dans le secteur, appliqué à la surface d'emprise de la servitude, en cas de demande de servitude sur un chemin déjà existant					
E bis - AUTORISATIONS DE PASSAGE PERSONNELLE SUR VOIRIE PRIVEE COMMUNALE					
TYPE 1 : Passages individuels (d'une surface inférieure à 300 m²)	69,30	72,00	1,41%		
TYPE 2 : Passages individuels (d'une surface supérieure à 300 m²)	152,60	158,75	1,50%		
TYPE 3 : Passages collectifs (collectivités, hôtels, sociétés)	219,80	228,70	1,51%		
F - LOCATIONS ET AUTORISATIONS DIVERSES					
CONCERNANT LE DOMAINE PUBLIC OU PRIVE COMMUNAL					
Montant Minimum de la redevance annuelle	37,50	39,00	1,56%		